



Concertation des Ateliers  
d'Insertion Professionnelle et Sociale

## PERMIS DE CONDUIRE

### RETOUR DE LA CONFERENCE DU 12 AVRIL 2016 A NAMUR

**Suite aux modifications de la réglementation relative à la formation au permis de conduire en filière libre, l'action des EFT/OISP en la matière est fortement mise en danger. Les publics les plus fragiles risquent de se voir tout simplement privés d'accès au permis B, dont on connaît l'importance pour la recherche d'un emploi de qualité. En 2015, CAIPS a été mandaté par l'Interfédération pour se pencher sur ce dossier plutôt urgent. Deux communiqués de presse ont été envoyés pour sensibiliser les médias au problème. Il a ensuite été décidé d'entamer une réflexion collective intersectorielle sur le sujet. C'est à Namur, le 12 avril 2016, qu'a eu lieu une première réunion destinée à lancer un Consortium « Permis pour tous » impliquant à la fois des opérateurs ISP et des partenaires du non-marchand intéressés par le sujet.**

### FRÉQUENTATION

La matinée fut un succès en termes de mobilisation des opérateurs : 50 personnes étaient présentes, provenant de 46 opérateurs, parmi lesquels une quinzaine d'EFT/OISP, plusieurs fédérations (Interfédé, Intermire, Aléap, Lire et Ecrire), des CPAS (Fosses-la-Ville, Bertrix, Bastogne, Charleroi, Namur, Grez-Doiceau, Sambreville) ou des communes à travers leurs Plans de Cohésion Sociale - PCS (Fosses-la-Ville, Marche-en-Famenne, Dinant), deux instituts de promotion sociale (Huy-Waremme, Verviers), un Centre Régional d'Intégration - CRI (Luxembourg), une mutuelle (Drive-Mut), et diverses associations proposant des aides à l'apprentissage théorique et/ou pratique de la conduite (Mobilesem, Vis-à-Vis, SOS dépannage social, Jokalakart, ...).

La matinée a aussi permis d'apprécier l'implication des pouvoirs publics dans la réflexion à amorcer, au vu de la présence de Duygu Celik (Cabinet Tillieux), de Laurent Van Driessche (SPW) et d'André Tourneur (SPW), dont les interventions ont apporté quelques éclaircissements très bienvenus quant aux objectifs du politique et de l'administration en matière de mobilité automobile en Wallonie.

### CONTENUS

Différentes interventions ont rythmé la matinée afin de faire un état des lieux de la situation actuelle.

Jean-Luc VRANCKEN a introduit l'évènement en rappelant combien la mobilité est un sésame pour l'accès à l'emploi. Bien que les opérateurs présents aient des actions en faveur du permis de conduire, celles-ci restent morcelées. Les modifications de la réglementation ont entraîné une réflexion qui a abouti sur ce souhait de créer un réseau de mobilisation. Les enjeux sont multiples puisqu'ils concernent l'émancipation sociale et professionnelle, l'égalité des chances, l'accès à la mobilité pour tous ainsi que la prévention et l'amélioration de la sécurité routière.

*Avec le soutien de la Wallonie et du Fonds Social Européen*





Concertation des Ateliers  
d'Insertion Professionnelle et Sociale

Vanessa BENVISSUTO, juriste chez CAIPS, a ensuite présenté les difficultés engendrées par la nouvelle réglementation de la filière libre. En effet, un arrêté royal, adopté en décembre 2013, a modifié les modalités de formation en vue de passer l'examen du permis de conduire. Depuis son entrée en vigueur, il menace le secteur de l'insertion socioprofessionnelle puisqu'il entrave fortement l'action des différentes initiatives du terrain. Au niveau du permis théorique, on exige désormais, sauf exception, que la personne qui rate deux fois l'examen suive une formation théorique dans une auto-école agréée. Au niveau du permis pratique, le principal problème issu de la réforme est la restriction opérée sur le nombre de stagiaires susceptibles d'être suivi par un guide non breveté. Désormais, sauf pour certains membres de la famille du guide, ce dernier doit attendre au moins un an entre chaque mission individuelle.

La parole a ensuite été donnée à Joelle VAN GASSE, directrice de la Funoc, qui a présenté le contexte dans lequel les CISP s'inscrivent en matière de permis de conduire. En effet, le secteur investit dans des actions de formation au permis de conduire depuis plus de 20 ans. Elle a alors expliqué à quel point la mobilité devient un enjeu de plus en plus important dans nos sociétés modernes puisque toujours plus de flexibilité et d'adaptation aux contraintes économiques sont exigées de la part des travailleurs. Le permis de conduire étant devenu une exigence incontournable des employeurs, les CISP ont alors mis en place des formations centrées sur les publics précarisés afin de leur permettre d'acquiescer ce sésame. Ces formations se caractérisent par des pédagogies et des accompagnements spécifiques. Cependant, aujourd'hui, la crainte que les nouvelles réglementations oublient ces pratiques ou les soumettent à des agréments de diverses structures est réelle.

Ensuite, Pierre MOREAU, administrateur de l'EFT Chantier, a rappelé le processus de formation et d'acquisition du permis théorique et pratique en comparant filière libre et auto-écoles. Après avoir rappelé que l'arrêté royal du 11 mai 2004 relatif aux conditions d'agrément des écoles de conduite des véhicules à moteur autorise la création d'auto-écoles sociales, mais qu'il n'en existe pas encore en Wallonie, il a expliqué le projet développé chez Chantier dans ce domaine, à savoir la transformation de la filière libre de l'asbl en une filière auto-école sociale. Diverses conditions s'imposent pour la création d'une telle auto-école, qu'il a exposées en détail.

Duygu CELIK, conseillère au cabinet Tillieux, est alors intervenue. Soutenant que le permis de conduire pour les personnes précarisées fait partie des préoccupations de la Ministre, elle précise néanmoins que celle-ci doit respecter les limites de ses compétences dues à la régionalisation. A titre principal, cette problématique relève du Ministre de la sécurité routière, Maxime Prévot. Néanmoins, Eliane Tillieux a initié une mesure pour favoriser l'accès au permis pour ces publics précarisés : un budget de 300 000 euros permettra en 2016 de financer 300 permis par l'intermédiaire des MIRE, au bénéfice d'usagers des CPAS. Cette annonce a entraîné diverses réactions et contre-propositions, par exemple un financement de la formation des guides ou un soutien des auto-écoles sociales, ou encore une répartition de la somme sur un plus grand nombre de bénéficiaires, avec participation financière modeste de ceux-ci au financement de leur formation.

La parole a finalement été donnée à Monsieur André TOURNEUR, responsable de la cellule *Formation à la conduite et examen* au SPW, qui a fourni divers éclaircissements importants sur la législation relative au permis. Il insiste d'abord pour envisager cette problématique non sous l'angle de « l'obtention d'un permis » mais dans la

Avec le soutien de la Wallonie et du Fonds Social Européen





Concertation des Ateliers  
d'Insertion Professionnelle et Sociale

perspective d'un bon apprentissage à la conduite, l'objectif du SPW étant de voir diminuer le nombre d'accidents de la route, et non de mettre tout le monde au volant. En effet, la Belgique est le plus mauvais élève d'Europe en matière de sécurité routière, avec un taux d'accident plus élevé que la moyenne. Un autre point d'importance concerne le travail à mener avec les apprentis conducteurs sur la dimension comportementale de la conduite, et avec les moniteurs sur les méthodes permettant cet apprentissage comportemental. Actuellement, le niveau de base des formateurs belges est trop bas : le gouvernement œuvre donc à professionnaliser la formation, et souhaiterait voir un plus grand nombre de candidats titulaires du CESS et au-delà s'intéresser au métier.

En guise de conclusion, Jean-Luc Vrancken a rappelé que l'obtention du permis de conduire n'est pas la seule finalité. D'autres objectifs sont tout aussi importants : la sécurité routière, l'apprentissage, le comportement en tant que citoyen responsable, etc.

## PERSPECTIVES

En accord avec les personnes présentes, les premières missions du Consortium « Permis pour tous » seront de :

1. Contacter les représentants officiels des différents réseaux d'opérateurs concernés, en vue d'intégrer un dispositif de concertation sur la question de la formation à la conduite, à l'invitation de Mr André Tourneur
2. Organiser des journées d'échange interopérateurs dédiées aux pratiques pédagogiques en matière d'apprentissage de la conduite pour les publics fragiles
3. Créer une page dédiée au Permis sur le site web de CAIPS en vue de diffuser diverses ressources et références utiles pour les opérateurs de formation
4. Cartographier les initiatives existantes en matière de formation à la conduite dans le secteur non-marchand

## CONTACT

Fédération CAIPS

Céline Lambeau, conseillère pédagogique

Vanessa Benvissuto, juriste

Rue du Pont, 24 – 4540 Amay- [info@caips.be](mailto:info@caips.be) – [www.caips.be](http://www.caips.be) – 04 337 89 64

*Avec le soutien de la Wallonie et du Fonds Social Européen*

